



# En une seule journée, faites le point sur la nouvelle *Loi sur les sociétés par actions*

Une **analyse approfondie** et une **diversité de points de vue** de la nouvelle *Loi sur les sociétés par actions*.

Sous la direction du Professeur Stéphane Rousseau, notre groupe de conférenciers nous livrent leur expertise pour comprendre l'impact des principaux changements apportés par cette réforme. Cette solution clé en main vous permettra de faire le point sur les principaux changements, d'où que vous soyez au Québec.

Un **mélange unique** de conférenciers issus des milieux **professionnels et universitaires**.

Auteurs réputés, praticiens chevronnés, ils ont pour la plupart été fortement impliqués dans la réforme, soit à titre de membres du comité d'experts ayant conseillé le ministre des Finances dans l'élaboration de la loi, soit à titre de membres du comité d'étude de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Association du Barreau canadien – division Québec.

Une attention particulière des **incidences pour les PME**.

Rendant compte de la réalité des entreprises visées par la réforme, les conférenciers souligneront également les attraits de la loi québécoise comparativement à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Dans une perspective pratique, ils fourniront ainsi un éclairage sur les aspects marquants de la nouvelle loi.

9h

**Mot de bienvenue par les professeurs Raymonde Crête et Stéphane Rousseau.**

9h15

## **Constitution, organisation et financement de la société**

M<sup>e</sup> Marie-Andrée Latreille, Davies Ward Phillips Vineberg

Quels sont les changements apportés par la loi en ce qui concerne les aspects fondamentaux des sociétés par actions? Pour répondre à cette question, la conférencière présente les principaux impacts de la réforme sur la procédure de constitution et d'organisation des sociétés par actions. Elle aborde également les changements apportés aux règles régissant le financement par actions, notamment la structure juridique du capital-actions, l'émission, le transfert, la subdivision, la refonte et la conversion d'actions, de même que le maintien du capital.



10h15

**Questions**

10h30

**Pause**



## **Les impacts de la réforme pour la PME**

M<sup>e</sup> Patric Besner, Besner avocats et conseillers d'affaires

Quels avantages la loi offre-t-elle pour les PME? Le conférencier aborde cette question en s'intéressant au nouveau régime des conventions unanimes d'actionnaires. Il traite aussi du régime simplifié innovateur pour l'actionnaire unique.

11h45

**Questions**

12h

**Dîner**

13h30

## Gouvernance et responsabilité des administrateurs et dirigeants



Professeur Stéphane Rousseau, Faculté de droit, Université de Montréal

La loi change-t-elle les règles du jeu pour les administrateurs et dirigeants? Le conférencier fait le point sur cette question en discutant des règles encadrant la composition, la structure et le fonctionnement du conseil d'administration. Il présente également les devoirs et les responsabilités des administrateurs et dirigeants, en faisant ressortir les mécanismes d'exonération qui leur sont offerts.

14h15

Questions

14h30

## Les pouvoirs des actionnaires



M<sup>e</sup> Gina Doucet, Cain Lamarre Casgrain Wells

Quels changements sont introduits par la loi relativement aux pouvoirs des actionnaires? Pour discuter de cette question, la conférencière aborde les règles régissant les assemblées d'actionnaires. Elle discute plus spécifiquement des pouvoirs des actionnaires dans une perspective transactionnelle, traitant notamment de la fusion et des nouveaux régimes d'aliénation de biens, de continuation, d'arrangement statutaire et de réorganisation.

15h15

Questions

15h30

Pause

15h45

## Les recours judiciaires



Professeure Raymonde Crête, Faculté de droit, Université Laval

Quels sont les impacts de la réforme sur les recours judiciaires offerts aux actionnaires et aux autres parties intéressées? La conférencière discutera de cette question en présentant l'ensemble des recours judiciaires édictés par la loi, tout en insistant sur le recours oblique et sur le recours en cas d'abus de pouvoir ou d'iniquité (recours pour oppression).

16h30

Questions

16h45

Môt de clôture



Formation aussi disponible au **café CCH**

Centre d'Apprentissage et de Formation Électronique

Besoin d'information ?

Contactez votre gestionnaire de compte au

1 800 363-8304 (faites le 1) pour plus de détails

